



Vélizy-Villacoublay

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-présidente du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Michèle Menez, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Chrystelle Coffin, M. François Daviau.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, Mme Martine Desrues, Mme Muriel Garat.

Absents :

M. Pierre-François Brisabois
M. Jean-Marc Chauveau
M. Lucien Legay.

Ont donné procuration :

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir
Mme Marina Lancelle à Mme Lasconjarias.

Délibération n°2026-04

OBJET : Compte administratif 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,

Pour toute correspondance :

M. le Maire, Président du CCAS • CCAS, Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n°2026-04

VU L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes, par lequel une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration constate pour la comptabilité du CCAS les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDÉRANT que le pouvoir du Président est inopérant lors du vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que M. Pascal Thévenot, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

PROCÉDANT au règlement définitif du budget de l'année 2025,

ARRÊTE les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2025 (A)	1 121 865,79 €	5 103,06 €	1 126 968,85 €
Recettes 2025 (B)	1 131 810,77 €	4 809,31 €	1 136 620,08 €
Résultat de l'exercice 2025 (C) = (B) – (A)	9 944,98 €	- 293,75 €	9 651,23 €
Report de l'exercice 2024 (D)	35 891,26 €	16 523,08 €	52 414,34 €
Résultat cumulé de l'exercice 2025 (E) = (C) + (D)	45 836,24 €	16 229,33 €	62 065,57 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €

VOTE par chapitre les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

Vote de la section de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
011	Charges à caractère général	539 358,35 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	493 518,66 €
65	Autres charges de gestion courante	86 384,04 €
042	Opérations de transfert entre sections	2 604,74 €
TOTAL	En dépenses de fonctionnement	1 121 865,79 €

Délibération n°2026-04

Vote de la section de fonctionnement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	248 597,16 €
74	Dotations et participation	882 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 213,61 €
TOTAL	En recette de fonctionnement	1 131 810,77 €

Vote de la section d'investissement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
204	Subventions d'équipements versées	1 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 711,75 €
27	Autres immobilisations financières	1 891,31 €
TOTAL	En dépenses d'investissement	5 103,06 €

Vote de la section d'investissement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 468,26 €
27	Autres immobilisations financières	736,31 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 604,74 €
TOTAL	En recette d'investissement	4 809,31 €

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2025,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2025, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 12 février 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr